



COMMUNE D'ANNIVIERS

Avis de convocation de l'assemblée primaire pour les votations fédérales du 15 mai 2022

La Municipalité d'Anniviers porte à votre connaissance que l'Assemblée primaire est convoquée le 15 mai 2022 pour se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

❖ **Votations fédérales :**

1. La modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur **la culture et la production cinématographiques** (loi sur le cinéma, LCin) ? ;
2. La modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur **la transplantation d'organes, de tissus et de cellules** (Loi sur la transplantation ?);
3. L'arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au **corps européen de garde-frontières et de garde-côtes** et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (**développement de l'acquis de Schengen** ?).

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : VOUS AVEZ TROIS POSSIBILITES

1. Vote à l'urne

Les citoyens qui souhaitent voter à l'urne doivent se présenter au bureau de la Tour, à la salle du Conseil, **munis impérativement de leur feuille de réexpédition**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
15 mai 2022	Principal	Vissoie, bureau place de la Tour	Dimanche 15 mai 2022	De 10H00 à 11H00

2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son droit de vote par la voie postale doit **affranchir l'enveloppe de transmission** selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection. La Commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE

- Dans l'enveloppe de transmission = vote **d'une seule** personne.
- Feuille de réexpédition = **SIGNEE + ETIQUETTE A VOTRE NOM**
- Utilisation **UNIQUEMENT** du matériel de vote officiel.

3. Vote en déposant directement son enveloppe de transmission auprès du greffe communal, dans l'urne prévue à cet effet

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant **l'enveloppe de transmission** directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire **uniquement au bureau de la Tour à Vissoie**, selon les horaires suivants :

Scrutin	Bureau	Emplacement	Date	Heures d'ouverture
15 mai 2022	Vissoie Vissoie	Bureau de la Tour	Jeudi 12.05.2022	De 15H00 à 17H00
		Bureau de la Tour	Vendredi 13.05.2022	De 15H00 à 17H00